



Changement du sens de circulation

Rue Haute Cour
Mesures provisoires

Arrêté n° 2025/POLI/014

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE Foug

Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.2, R.411.3, R.411.4, R.411.5, R.411.8, R.411.25, R.411.26, et R.411.28,

Vu le Code Général des Collectivités Locales, notamment les articles L.2212.2, L.2213.1, L.2213.4, L.2213.5 et L.2512.14,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, et les textes qui l'ont modifié et complété,

Vu la demande formulée par l'entreprise SLD TP,

Considérant que les travaux de pose de canalisations réseaux EU & AEP sous la chaussée de la rue François Mitterrand, par l'entreprise SLD TP, pour le compte de la CCTT, du lundi 24 mars 2025 au mercredi 30 avril 2025, nécessitent une réglementation particulière de circulation.

ARRÊTE :

Article 1° : Du lundi 24 mars 2025 au mercredi 30 avril 2025, la circulation sera interdite rue Haute Cour, du carrefour rues François Mitterrand/Haute Cour, au carrefour rues Caserne Vauban/Haute Cour.

Article 2° : La circulation à contre sens sera autorisée rue Haute Cour, du carrefour rues des remparts/Haute Cour, au carrefour rues Caserne Vauban/Haute Cour.

Article 3° : Le stationnement sera interdit dans l'ensemble de la rue Haute cour.

Article 4° : Le pétitionnaire devra se conformer aux prescriptions suivantes :

- La sécurité des piétons devra être assurée.
- Des panneaux de signalisation seront installés par l'entreprise SLD TP.

Article 5° : Les panneaux de signalisation réglementaires seront apposés par l'entreprise SLD TP pour permettre l'application du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Article 6° : Le Maire et la brigade de Gendarmerie de Foug sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions habituelles.

Article 7° : Ampliation du présent arrêté est faite auprès de la brigade de Gendarmerie de Foug et du SDIS 54.

A Foug, le 24 mars 2025
Le Maire,



Philippe MONALDESCHI
Mairie de Foug – 36, rue François Mitterrand 54570 Foug